

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

N° : 14/19

Convocation le : 17 avril 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 28 avril 2014

Publication : 28 avril 2014

Objet : fiscalité directe locale

L'an deux mil quatorze, le 25 avril, le Conseil Municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Martine CHIARELLI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI.

Absents : Olivier BURESI, Ilana PERETTI

Pouvoirs donnés par :

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BARTOLI

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux nouvelles dispositions de calcul des taxes directes locales, il y a lieu de porter la taxe foncière (bâti) de 13 % à 14,50 %.

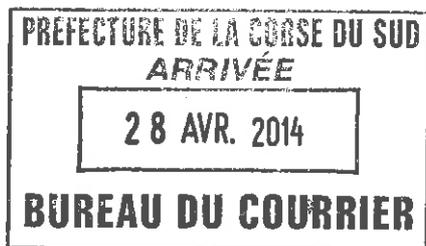
Il propose donc que les taux des taxes directes locales pour 2014 soient portés respectivement à :

- 26,98 % pour la taxe d'habitation
- 14,50 % pour la taxe foncière (bâti)
- 47,50 % pour la taxe foncière (non bâti)

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'accepter les taux d'imposition proposés pour 2014.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme



Le Maire Adjoint

Marie-Pierre BARTOLI